



## Mot du maire

**V**oilà maintenant un an que nous avons été élus en mars 2020, avec une prise de fonction fin mai. Ce début de mandat aura été marqué par la crise sanitaire qui se poursuivra probablement durant ces prochains mois.

Même si nous commençons à entrevoir la sortie du tunnel, 2021 continuera à impacter nos associations et nos entreprises qui ont su se réinventer à travers le click & collect par exemple.

La commune est également touchée, ce qui nous a contraint à voter le 29 mars dernier, un budget prévisionnel basé sur la prudence.

Malgré ce contexte, la priorité de l'équipe municipale reste et restera le « bien vivre à Malafretaz ». C'est pourquoi vous pourrez lire à travers ce bulletin des actions et des projets qui vont dans ce sens.

Cet objectif de « bien vivre ensemble » n'est pas que du ressort de la municipalité. Chacun doit y contribuer à son échelle, à sa manière, selon ses moyens...

Devenir bénévole au sein d'une association permet par exemple, de la faire vivre et de créer de l'animation dans notre village ou, devenir pompier volontaire permet de conserver notre centre de première intervention (CPINI).

Le « bien vivre » passe aussi par le respect d'autrui et le respect des règles. Les

points de collecte des déchets ménagers doivent rester propres. Pour ce faire, il suffit tout simplement de déposer vos poubelles la veille au soir du jour de collecte et non pas 2 ou 3 jours avant.

Vous appréciez tous les espaces de verdure, les chemins sans voiture sur lesquels il est agréable de se promener en famille, seul ou avec son chien. Pour que ces lieux restent préservés, il serait bon que les propriétaires canins veillent à ramasser ce que le meilleur ami de l'homme a semé et ce, même si nous avons la chance de vivre à la campagne.

Le « bien vivre » est aussi de la responsabilité de la commune à travers l'information. L'exemple le plus flagrant est l'urbanisme. La construction d'un abri de jardin, d'une piscine, l'installation d'un portail... sont soumis à une réglementation précise. Même si nul n'est censé ignorer la loi, certains d'entre-vous ne savent pas qu'une construction supérieure à 5 m<sup>2</sup> doit systématiquement faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme auprès de la mairie. La plupart de nos administrés effectuent ces déclarations obligatoires. Par soucis d'équité, nous avons décidé de faire un rappel dans les pages suivantes, des principales autorisations nécessaires pour vos travaux. Nous invitons donc les administrés qui n'auraient pas fait cette démarche, à régulariser leur situation dans les meilleurs délais. Nous les alertons sur l'impact que cela pourrait avoir en cas de sinistre, de déclaration auprès

Gary LEROUX



de leur assurance ou lors de la vente de leur bien.

Je terminerai cet éditorial en remerciant nos nombreux administrés qui nous ont adressé des courriers de félicitations et d'encouragements pour les services rendus par la commune. Ce fût le cas lors du dernier épisode neigeux, quand notre agent communal a dégagé l'ensemble des routes de Malafretaz pendant la nuit. La qualité de travail de ce dernier sur l'entretien de nos espaces verts a été également remarquée.

Des parents d'élèves nous ont aussi témoignés leur reconnaissance à propos de l'attention particulière que nos agents périscolaires portent à leurs enfants.

L'ensemble du personnel communal œuvre chaque jour pour faire de notre village, un lieu de vie agréable.

Il est vrai que tout n'est pas parfait et qu'il reste encore beaucoup de travail à effectuer, mais rappelez-vous que notre mandat a débuté il y a moins d'un an et qu'il nous reste encore cinq années pour tenter de répondre, dans la mesure du possible, à vos demandes.

L'équipe municipale vous souhaite un agréable printemps et vous donne rendez-vous au début de l'été pour un prochain Malaf'Actu.



Patrick VERNOUX,  
1<sup>er</sup> Adjoint

Sandra PENIN,  
2<sup>ème</sup> Adjointe



## Mandat 2020 - 2026

### Finances 2020



Voté par l'ancienne municipalité en février de l'année dernière, le budget 2020 n'a pas été réalisé en totalité tel qu'il était prévu.

La crise sanitaire a d'une part impacté les dépenses de fonctionnement. En effet, pour faire respecter les protocoles sanitaires, nous avons été forcés d'augmenter la masse salariale ; nous avons dû acheter des masques et du gel hydro-alcoolique pour protéger les enfants scolarisés, les enseignants et notre personnel ; nous avons dû faire appel à des sous-traitants pour entretenir nos chemins et routes puisque notre employé communal a été absent ou empêché de travailler.

D'autre part, la crise a entraîné une réduction de recettes de fonctionnement avec une baisse, voire une absence de location des salles communales (animation et réunion).

De plus, la nouvelle équipe municipale a également pris le temps d'étudier les prévisions budgétaires et de reprendre le travail entamé sur certains projets. C'est le cas par exemple du projet d'aménagement du quartier de l'Homont. Notre prise de fonction tardive (fin mai) ne nous a pas laissé le temps de négocier et de faire réaliser les études nécessaires à l'avancement de ce projet. Et ceci est d'autant plus vrai que des changements vont s'opérer entre le projet initial et celui que nous envisageons.

À l'inverse, l'équipe n'a pu modifier certaines décisions comme celle d'affecter la quasi-totalité de notre épargne brute (excédent de fonctionnement cumulé : 254 000 €) en recette d'investissement. Cette somme est désormais bloquée mais servira aux investissements futurs.

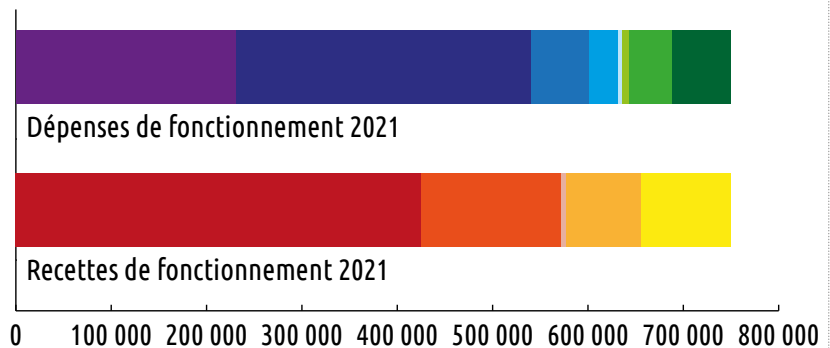
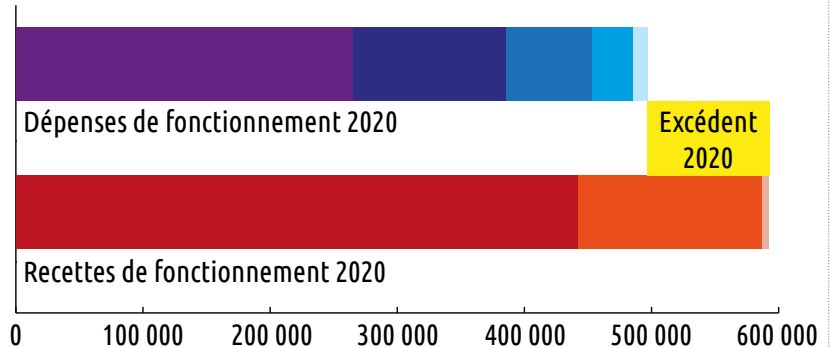
Le budget 2020 dégage des excédents tant en fonctionnement qu'en investissement. Ils seront repris en recettes au budget 2021.

#### Le budget de fonctionnement réalisé en 2020

**Les dépenses de fonctionnement : 497 000 €**

- Charges à caractère général : 265 000 €
- Charges de personnel : 120 000 €

#### Évolution de la composition du budget



- |  |   |
|--|---|
| <span style="color: purple;">■</span> Charges à caractère général    | <span style="color: red;">■</span> Impôts et taxes                |
| <span style="color: blue;">■</span> Charges de personnel             | <span style="color: orange;">■</span> Dotations et participations |
| <span style="color: lightblue;">■</span> Charges de gestion courante | <span style="color: lightgrey;">■</span> Divers                   |
| <span style="color: cyan;">■</span> Charges financières              | <span style="color: yellow;">■</span> Produits des services       |
| <span style="color: lightblue;">■</span> Divers                      | <span style="color: yellow;">■</span> Report de l'excédent 2020   |
| <span style="color: green;">■</span> Amortissements                  |   |
| <span style="color: darkgreen;">■</span> Dépenses imprévues          |   |
| <span style="color: darkgreen;">■</span> Autofinancement             |   |



- Autres charges de gestion courante : 68 000 €
- Charges financières : 32 000 €
- Divers : 12 000 €.

**Les recettes de fonctionnement : 592 000 €**

- Impôts et taxes : 442 000 €
- Dotations et participations : 145 000 €
- Divers : 5 000 €

Soit un excédent de fonctionnement de 95 000 €.

#### Le budget d'investissement réalisé en 2020

- Les dépenses d'investissement : 163 000 €
  - Les recettes d'investissement : 307 000 €
- Soit un excédent d'investissement de 144 000 €.



**Jérôme CHAVANEL,**  
3<sup>ème</sup> Adjoint



**Sylvain BELFIS,**  
Conseiller délégué



## Finances 2021 : un budget prévisionnel prudent

Le budget de fonctionnement de la commune connaît une évolution significative entre 2020 et 2021, en dépenses et en recettes.

### Le budget de fonctionnement prévisionnel 2021

La contribution auparavant versée par la commune au Sivom (182 000 €) est désormais remplacée par dépenses diverses (copieur, produits d'entretien...) pour 200 000 €, ainsi que par l'enregistrement de recettes (facturation des repas et de la garderie pour 78 000 €). De plus, la crise sanitaire est encore présente et les résultats de clôture du Sivom ne sont pas définitivement arrêtés, c'est pourquoi l'équipe municipale a souhaité jouer la carte de la prudence. Ainsi, nous avons provisionné 45 000 € de dépenses imprévues (en espérant ne pas y avoir recours) et nous avons conservé en recettes notre excédent de fonctionnement de 2020 (95 000 €).

### Les dépenses de fonctionnement : 750 000 €

- Charges à caractère général : 230 000 €
- Charges de personnel : 310 000 €
- Autres charges de gestion courante : 61 000 €

- Charges financières : 30 000 €
- Amortissements : 7 000 €
- Dépenses imprévues : 45 000 €
- Divers : 5 000 €
- Autofinancement : 62 000 € transférés en recettes d'investissement.

### Les recettes de fonctionnement : 750 000 €

- Impôts et taxes : 425 000 €
- Dotations et participations : 146 000 €
- Produits des services : 78 000 €
- Revenus divers : 6 000 €
- Report de l'excédent de 2020 : 95 000 €.

### Le budget d'investissement 2021

Au préalable du vote du budget 2021, les commissions communales ont travaillé sur l'élaboration d'un plan pluri-annuel d'investissement (PPI). L'objectif était d'identifier nos besoins et nos moyens pour réaliser un plan d'investissement cohérent sur la durée de notre mandat.

Même si nous avons choisi de limiter nos investissements afin de rester prudents pour cette année 2021, la commune va malgré tout investir à hauteur de 180 000 €. 70 000 € sont également inscrits en dépenses mais ne seront pas réalisés pour l'instant. Ils seront gardés

en réserve pour l'année 2022.

De plus, la commune continue de rembourser la dette : 58 000 € cette année.

Côté recettes, elles sont assurées par l'excédent d'investissement reporté (144 000 €), l'autofinancement de la section de fonctionnement (62 000 €) et par nos recettes propres. Parmi celles-ci, 30 000 € proviennent des taxes d'urbanisme et de la récupération de TVA sur nos travaux perçues en 2021 pour des travaux réalisés en 2020. Ainsi le chemin piéton, rue Malafertoise a été subventionné à hauteur de 35 000 € (pour un coût de 56 000 € de réalisation) et les changements de menuiseries de l'école primaire et de la cantine (42 000 €) ont été financés à hauteur de 80 %, soit 35 000 €. Ces travaux permettront de réaliser des économies d'énergie.

- Les dépenses d'investissement : 312 000 €.
- Les recettes d'investissement : 312 000 €.

Vous découvrirez nos projets 2021 à travers le rapport des commissions ci-après.

## Les actions menées sur la commune

### Commission Voirie

Le vote du budget 2021 va permettre à la commission Voirie-Urbanisme-Réseaux de travailler sur les dossiers suivants :

#### Entretien voirie

Une première campagne d'enrobé à froid sera réalisée dans le courant du printemps par notre agent technique pour boucher les petits trous présents sur les routes. Notre agent réalisera également en régie différents petits travaux de réparations de chaussée, nettoyage ou busage de fossés.

Dans le cadre de la dotation annuelle CA3B, la commission a décidé de retenir principalement pour cette année les dossiers de reprise des déformations de la chaussée Route de la Bollardière, Route de Seillières, ainsi que la finalisation de la stabilisation des bords de chaussée Route de Guelin. Nous attendons tou-

jours une confirmation du planning de reprise des travaux réalisés en 2020, routes de Corcelles et des Poncelières.

### Sécurisation provisoire du passage piéton RD975 devant la boulangerie Mazuir



L'entreprise Miditraçage, retenue pour la pose des balises et des flashes de signalisation solaires, doit intervenir d'ici fin avril, sous réserve des conditions météo favorables.

### Aménagement la RD975 Quartier de l'Homont

Nous travaillons actuellement avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain sur l'actualisation du dossier initial, afin de définir le plan d'aménagement et le phasage possible de réalisation en fonction des estimations. L'année 2021 sera donc principalement consacrée au montage du dossier et au choix de la Maîtrise d'œuvre et des entreprises.



Laurie PASCAL





## Mandat 2020 - 2026

### Les actions menées sur la commune

#### Sécurisation du cheminement piétons Routes de Pillebois (tranche 1) et des Anciens Combattants (tranche 2)



La commission travaille sur la mise en place d'équipements simples permettant de matérialiser et sécuriser les cheminements existants.

#### Éclairage Public

La commission analyse actuellement les études et chiffrages reçus du SIEA pour l'amélioration de l'éclairage existant Rue Malafertoise et la création de points lumineux sur une partie de la Route de Pillebois. La réalisation des travaux est souhaitée pour le début de l'automne.



#### Réfection de l'enrobé Rue du Centre

Suite à la détérioration continue de la chaussée, il a été décidé d'approfondir l'étude des solutions techniques possibles et des modalités de réalisation et de prise en charge.

#### Commission Bâtiment

L'année 2020 fut marquée par un remplacement massif des menuiseries de l'école primaire. Ces travaux devraient nous permettre d'économiser un montant non négligeable de la facture énergétique. Pour ces travaux, nous avons sollicités et obtenus des subventions à hauteur de 80 %.

Pour cette nouvelle année 2021, nous allons continuer le remplacement des menuiseries du bâtiment Mairie. Les

demandes de subventions sont en cours mais cette année, elles seront nettement inférieures. Malgré tout, il a été décidé un investissement d'environ 40 000 € pour ce chantier. Ce projet devrait être acté et mis en place courant juin/juillet si la crise sanitaire nous le permet.

Un autre chantier devrait débiter prochainement concernant la réhabilitation de l'étage de la mairie. Celui-ci sera réalisé par notre agent technique afin de limiter les coûts. Ce projet consiste à réaliser une salle de réunion et un espace de restauration pour notre personnel communal. Durant le second semestre sera menée une réflexion pour l'aménagement du lieu accueil de la mairie et de l'espace secrétariat.

#### Commission Affaires scolaires

En ce début d'année 2021, les conditions d'accueil des enfants restent inchangées : pas de brassage entre les groupes, port du masque pour les enfants à partir de 6 ans, lavage des mains, aération régulière des locaux... Un protocole strict mais bien respecté et qui est peut-être l'explication d'un taux d'absentéisme qui n'a jamais été aussi faible. Du mouvement du côté du personnel périscolaire ! Peut-être en avez-vous entendu parler ?



Marie-Annick Pagneux

Marie-Annick Pagneux et Marie-Pierre Michelin ont fait valoir leur droit à la retraite. Le 28 février, après 22 ans d'activité, Marie-Annick a servi ses derniers repas, lavé une centaine d'assiettes, et surtout réalisé une dernière activité avec les enfants à la garderie. Un mois plus tard, Marie Pierre en fit de même. Une mission supplémentaire pour elle, confier à ses collègues le flambeau de ses responsabilités : à savoir la gestion et l'organisation des TAP, des plannings du personnel, et diverses tâches administratives qu'elle assurait au quotidien.



Marie-Pierre Michelin

À toutes les deux nous pouvons leur souhaiter une belle et longue retraite.

Ces deux départs seront l'occasion de réorganiser les plannings et de revoir la répartition des missions des agents. Cette nouvelle organisation fera l'objet d'une création de 2 postes à 28 heures et d'un poste à 26 heures. Les recrutements auront lieu à partir du 16 avril 2021.

En attendant, notre équipe ne pouvait rester en sous-effectif. Par conséquent, 2 personnes viennent en renfort pour assurer le service à la cantine, la garderie et du ménage. Il s'agit d'Élisabeth Lambert et d'Élodie Deroo.

#### Rythmes scolaires

Suite au sondage, le rythme scolaire restera à 4,5 jours à la rentrée 2021. Cependant, la commission affaires scolaires a pris en compte diverses remarques comme une pause méridienne un peu courte, une meilleure attention le matin et surtout maintenir le bien-être de l'enfant. Elle a donc travaillé sur une nouvelle organisation de la semaine scolaire. Suite à une proposition faite au conseil d'école, un groupe de travail réunissant les enseignants, le périscolaire, les représentants de parents et la municipalité a été créé afin de construire ensemble le projet qui devra être présenté à l'inspection académique mi-mai, pour une mise en place dès la rentrée de septembre 2021.

#### Dissolution du Sivom

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la gestion des inscriptions et la facturation revient à la charge de la commune. Une mise en place qui s'est vue un peu difficile et qui est l'explication du retard de facturation, nous nous en excusons. Nous vous rappelons que pour toutes questions relatives à la facturation, il faut contacter la mairie et concernant les inscriptions, la garderie.

Conseillers municipaux



Sandra RUCH

Franck BOUVARD



### Conseil Municipal Enfants

Le samedi 27 mars, les enfants du conseil étaient ravis de se retrouver et surtout de nous faire part de leurs idées.

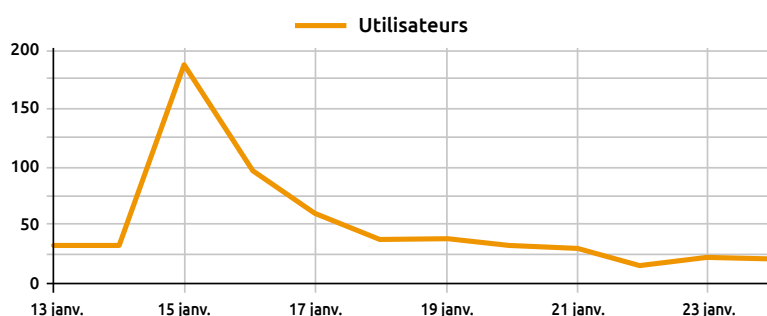
Notons qu'ils sont très sensibles à leur environnement. Ils ont décidé de réaliser des affiches qui seront installées aux abords de la salle des fêtes (concernant les crottes de chien) et des points de tri (rappel des règles de dépôts). Ils réaliseront un petit jardin à l'arrière de la cure, afin de découvrir et de s'initier à la culture en collaboration avec le comité de fleurissement. Cet espace pourra être également partagé avec les enfants de l'école.

Très touchés par les lettres reçues de leurs aînés, ils ont décidé de réécrire une lettre à l'occasion de Pâques à tous les aînés pour leur exprimer un message et les inviter à prendre soin d'eux, en attendant de pouvoir les rencontrer.

### Commission Communication

Pour notre commission, ce début d'année a commencé par une réussite technique, celle d'avoir pu vous présenter les vœux de la municipalité au travers du site internet de la commune dans les conditions du direct. Cela a pu être mis sur pied grâce à la motivation de l'ensemble de l'équipe. Vous pouvez voir sur le graphique ci-dessous le pic du nombre de connexions le vendredi 15 janvier. Cette vidéo de la cérémonie est toujours disponible sur le site internet dans le répertoire « Histoire » où vous retrouverez également quelques explications sur l'organisation de cette soirée. Même si nous avons reçu de très bons retours d'administrés voire de personnes extérieures à la commune sur ce mode de communication, nous souhaitons plus que tout pouvoir vous retrouver physiquement autour d'un verre pour échanger de nouveau sans cette barrière sanitaire. Nous gardons l'espoir de mettre en place un apéritif avant l'été mais cette idée reste encore très prématurée.

#### Nombre de connexions au site internet de la commune



### Visioconférence

Nous vous rappelons que notre commune vous met gratuitement à disposition un outil de visioconférence que vous pouvez utiliser comme bon vous semble. Il suffit pour cela de vous rendre sur la page d'accueil du site internet, de cliquer sur le bouton « réserver visioconférence » et de planifier le créneau horaire de votre choix.

### Supports de communication

Durant la crise sanitaire, la commune vous propose d'utiliser ses canaux de communication pour faire connaître votre activité et vos offres de service pour vous aider dans la vente de vos produits. Nous limitons cependant cette possibilité aux métiers de bouche et aux initiatives agricoles (circuits courts). Pour cela, rendez-vous sur la page d'accueil du site internet, dans la rubrique « Contacter la mairie » et cliquer sur « Je propose ou consulte une offre de service ».

### Chantiers

Les budgets ont été votés et nous envisageons de mettre en œuvre rapidement les projets proposés par la commission. L'un des projets permettra aux secrétaires de mairie d'avoir des postes de travaux ergonomiques avec, entre autres, des fauteuils adaptés à leurs tâches. Un gros chantier subventionné à 50 % portera sur la finalisation de l'installation de 3 tableaux numériques à l'école ainsi que la fourniture de 6 ordinateurs portables. À terme, toutes les salles de classes seront équipées pour l'enseignement numérique. D'autres projets seront également mis en œuvre comme la mise en place de panneaux d'informations municipales ou associatives à chaque entrée du village, l'achat d'un pupitre de conférence... Une réflexion sur la rénovation de la salle de la salle d'animation est en cours. Tous ces chantiers vous seront décrits dans les prochaines éditions du MalaF'Actu et au travers du site internet.

## Enquête publique La Plaine Tonique



Cette enquête publique portait sur le projet de permis d'aménager concernant le programme de requalification du site de la plaine tonique. Elle a eu lieu du 23 février au 26 mars.

En voici un bref retour :

10 personnes ont été reçues pendant les permanences. 54 contributions sur le registre numérique :

- 74 % sont favorables avec réserves,
- 19 % expriment des réserves et demandent des précisions,
- 7 % sont neutres.

La très grande majorité des remarques sont favorables au projet dans sa globalité mais sont défavorables à la suppression de la piste de karting.

Quelques contributions demandent que la requalification de la Plaine Tonique prenne en compte les lacs et les berges dans leur ensemble (Algues, détritus...). Enfin, 4 contributions souhaitent l'aménagement de la RD28 (Route d'Etrez) pour sécuriser l'accès à la Plaine Tonique, notamment par la réalisation de voies douces.

Plus de détail de ce projet sur le site internet dans la rubrique « Arrêté municipaux ».

## ÉLECTIONS

Renouvellement des conseils régionaux et départementaux

les **13 & 20 juin**

prochains sous réserve de changement de date due à la crise sanitaire.

Date limite d'inscription sur la liste électorale : **7 mai 2021**

en mairie ou sur [service-public.fr](http://service-public.fr).

Un électeur peut donner procuration à un autre électeur de la commune en saisissant la demande de procuration sur [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr) et en se rendant au commissariat de police, en gendarmerie ou au tribunal judiciaire.



Nathalie AUPOIL-DANTHON

Christophe TRIPOZ



## Urbanisme

## Guide pratique des formalités courantes

**Avant de construire**

**Projet :** Je veux connaître le droit de l'urbanisme applicable à un terrain sans projet.

**Démarche :** Certificat d'urbanisme d'information (Cua).

**Projet :** Je veux connaître le droit de l'urbanisme applicable à un projet précis sur un terrain.

**Démarche :** Certificat d'urbanisme opérationnel (Cub).

**Projet :** Je veux réaliser un aménagement (opération de creusement ou de surélévation du sol, lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attractions, terrain de sports ou loisirs...)

**Démarche :** Permis d'aménager (PA).

**Pour une construction nouvelle**

**Projet :** Je construis une maison d'emprise au sol supérieure à 150 m<sup>2</sup>.

**Démarche :** Permis de construire avec architecte.

**Projet :** Je construis une maison d'emprise au sol inférieure ou égale à 150 m<sup>2</sup>.

**Démarche :** Permis de construire.

**Projet :** Je construis un garage, un abri de jardin...dont l'emprise au sol est supérieure à 20 m<sup>2</sup> et non attenant à ma maison.

**Démarche :** Permis de construire.

**Projet :** Je construis un garage, un abri de jardin dont l'emprise au sol est supérieure à 5 m<sup>2</sup> et inférieure à 20 m<sup>2</sup>.

**Démarche :** Déclaration préalable.

**Projet :** J'installe une cabane pour les enfants, une serre de jardin... de moins de 5 m<sup>2</sup> d'emprise au sol.

**Démarche :** Pas de formalité.

**Pour des travaux sur construction existante**

**Projet :** J'agrandis ma maison entre 5 et 20 m<sup>2</sup> (garage, couverture ou fermeture terrasse, appentis...) sans que la surface totale d'emprise au sol ne dépasse 150 m<sup>2</sup>.

**Démarche :** Déclaration préalable.

**Projet :** J'agrandis ma maison entre 5 et 20 m<sup>2</sup> (garage, couverture ou fermeture terrasse, appentis...) ; sa surface totale d'emprise au sol va dépasser 150 m<sup>2</sup>.

**Démarche :** Permis de construire avec architecte.

**Projet :** J'agrandis ma maison de plus de 20 m<sup>2</sup> et moins de 40 m<sup>2</sup> dans une zone de PLU urbaine, sans que la surface totale d'emprise au sol ne dépasse 150 m<sup>2</sup>.

**Démarche :** Déclaration préalable.

**Projet :** J'agrandis ma maison de plus de 20 m<sup>2</sup> et moins de 40 m<sup>2</sup> dans une zone de PLU non urbaine, sans que la surface totale d'emprise au sol ne dépasse 150 m<sup>2</sup>.

**Démarche :** Permis de construire.

**Projet :** Je modifie l'aspect extérieur d'un bâtiment (changement de volets, fenêtres, portes...)

**Démarche :** Déclaration préalable.

**Projet :** J'agrandis ma maison de moins de 5 m<sup>2</sup> d'emprise au sol.

**Démarche :** Déclaration préalable.

**Projet :** Je clôture ma propriété, j'installe un portail.

**Démarche :** Déclaration préalable.

**Pour les piscines**

**Projet :** J'installe une piscine avec bassin inférieur à 10 m<sup>2</sup> ou supérieur à 10 m<sup>2</sup>, mais piscine

démontable et pas installée plus de 3 mois.

**Démarche :** Pas de formalité.

**Projet :** J'installe une piscine avec bassin compris entre 10 et 100 m<sup>2</sup> (la couverture éventuelle, fixe ou mobile, doit alors être d'une hauteur inférieure à 1,80 m du sol ; si ce n'est pas le cas permis de construire).

**Démarche :** Déclaration préalable.

**Projet :** J'installe une piscine avec bassin supérieur à 100 m<sup>2</sup>.

**Démarche :** Permis de construire.

**Autres travaux**

**Projet :** Je vais empiéter temporairement sur le domaine public à l'occasion de travaux.

**Démarche :** Autorisation de voirie.

**Projet :** Je souhaite réaliser un busage de fossé, installer une terrasse de café, de la publicité.

**Démarche :** Autorisation de voirie.

**Projet :** Je souhaite connaître les limites entre le domaine routier et les propriétés riveraines.

**Démarche :** Demande d'alignement.

**À savoir**

N'hésitez pas à venir vous renseigner à la mairie pour toutes informations complémentaires.

**POMPIERS**

Les sapeurs pompiers de Malafretaz se sont réunis le samedi 03 avril pour participer à leur recyclage annuel concernant le secourisme. Cette formation permet à chacun et chacune de mettre en application les nouvelles pratiques et recommandations. Les sapeurs pompiers de Malafretaz sont formés aux gestes de premiers secours, aux opérations diverses et à la protection des incendies. La compagnie recherche des volontaires pour renforcer leur effectif.

Âgé de 16 à 55 ans, dynamique, motivé, envie de participer à la vie de la commune et de porter secours à la population, n'hésitez pas à contacter le chef de corps, Patrick Vernoux au 06 20 33 71 28 ou un sapeur-pompier du centre de première intervention. Une formation adaptée vous permettra d'être opérationnel pour les épauler lors des différentes interventions.

Les sapeurs-pompiers de Malafretaz vous attendent. Rejoignez les !



Conseillers municipaux



Annick FALCAND

Bruno BOURY





## Vie Associative

### Assemblée générale du Club Citroën Le Nez de Cochon



Le 21 février 2021, le club Citroën « Le nez de cochon » a tenu son assemblée générale dans notre salle d'animation sous la présidence de Didier Pauget.

Créée en 2003 dans le but de réunir des amateurs de véhicules Citroën, les adhérents se retrouvaient au café restaurant « Le Bélon », au centre du village. Depuis, le lien n'a jamais été rompu, notamment pour la vogue avec l'exposition de voitures anciennes.

#### Pourquoi le club a-t-il choisi de s'appeler « Le Nez de Cochon » ?

Il s'agit en fait du surnom donné à un fourgon Citroën, le type H, dont le capot placé devant la cabine avancée lui donne une forme évocatrice. Il est l'emblème du club grâce à un membre fondateur qui en possède un.

Moyennant une cotisation annuelle de 20 € par personne, cette association propose des sorties sur une ou plusieurs journées. L'année dernière, les restrictions sanitaires ont contraint les 25 membres à n'organiser que trois sorties : deux dans notre département, sur le plateau de Retord puis sur des chemins et charrières de Bresse, et un road-trip à travers les Grandes Alpes durant 6 jours. Pique-niques, spécialités gastronomiques, visites de musées et de monuments, le tout sous le soleil, dans un cadre magnifique et une ambiance très conviviale !

Pour cette année, selon l'évolution de la Covid, plusieurs expéditions sont prévues dans le Jura, le Pays de Gex et un road-trip, à nouveau sur les routes des Grandes Alpes.

« Le Nez de Cochon » accueille tout amateur de véhicules Citroën anciens. N'hésitez pas à les contacter ou à les rejoindre !

Vous pouvez également les suivre sur leur page Facebook : [www.facebook.com/Club-Citroen-Nez-de-Cochon...](http://www.facebook.com/Club-Citroen-Nez-de-Cochon...)

### Los Bricolos en assemblée générale

C'est avec une joie non dissimulée que nous officialisons notre appartenance à la commune de Malafretaz.

Entourée de nombreux membres actifs et partenaires, l'association a finalement pu procéder à son assemblée générale dimanche 28 mars, date toute particulière car elle marque également ses 10 ans d'existence.

Toujours à la recherche de musiciens pour étoffer cette joyeuse équipe, la banda espère comme promis pouvoir rapidement se produire sur la commune.

Toute l'équipe tient à remercier la municipalité pour son chaleureux accueil.

## Histoire

### Ça s'est passé chez nous

L'église de Malafretaz, construite au tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle, n'a pas toujours été telle que vous pouvez la voir aujourd'hui. Avant la Révolution son clocher est une tour carrée qui abrite deux cloches. En 1794 le clocher est démoli afin de récupérer les cloches pour en faire des canons. En 1850 c'est au tour du chœur de connaître le même sort pour être reconstruit. C'est d'ailleurs lors de ces travaux de reconstruction qu'un objet est découvert permettant de croire que l'édifice aurait été érigé en 1701.

Le 8 juillet 1977 elle est frappée par la foudre.

Ce qui provoque un incendie. La toiture et les murs sont très sérieusement endommagés. Après que les malafertois et la municipalité eurent œuvré pour sa restauration, elle est inaugurée le 10 décembre 1978.

Afin d'en savoir plus sur l'histoire de notre église et en particulier sur l'objet qui a permis de connaître la date de sa construction, rendez-vous sur le site internet dans la rubrique « Histoire ».



## Hobbies, passion cachée

### Corentin, un délicieux talent

Une âme d'artiste, c'est comme cela que je décrirais Corentin Tripoz qui manie aussi bien les baguettes de sa batterie que ses ustensiles de cuisine. Enfant, déjà, avec sa maman Françoise, il s'adonne à la pâtisserie. C'est quelque chose qui lui parle.

À force de regarder des vidéos sur internet, des émissions télé comme « le meilleur pâtissier », de consulter des livres de pâtisserie, il réalise progressivement des desserts plus compliqués. Équipé de matériel professionnel, il tente des associations, il utilise des notions de chimie et mélange les saveurs et les textures, il teste... Jusqu'à décider d'en faire son objectif professionnel.

En seconde au Lycée Quinet, il prépare un Bachibac\* à orientation scientifique afin d'intégrer l'école parisienne Ferrandi pour étudier en bachelier « arts culinaires et entrepreneuriat » option pâtisserie. Il rêve de partir en Amérique du Sud notamment pour y découvrir de nouvelles saveurs latines.

Il se consacre à cette passion de manière régulière pour sa famille. Dans la mesure où son emploi du temps de lycéen lui permet, il est parfois sollicité par d'autres personnes pour fabriquer des desserts dont la présentation finale est digne d'un artisan. Vous pouvez retrouver de belles photos de ses réalisations sur son compte Instagram [pastry\\_co](https://www.instagram.com/pastry_co).

\*double diplôme du baccalauréat français et espagnol.



N'hésitez pas à nous solliciter si vous connaissez quelqu'un dont la passion pourrait être partagée.



Dominique MICHEL

Vincent GUICHARDAN



## Coup de cœur - coup de queue

### Les actions de la gendarmerie

Si nous devons mettre une note positive avec un chiffre à la crise sanitaire que nous suivons, il serait sans doute celui-ci : 40 et plus précisément, moins 40 %, car c'est en effet la baisse du nombre de cambriolages que la gendarmerie de Montrevel-en-Bresse a recensé sur notre canton pour l'année 2020 en comparaison à 2019.

Certes nous pouvons toujours nous réjouir de ce chiffre, mais il ne doit pas occulter le fait que malgré le confinement, 12 vols, 5 cambriolages, et 5 escroqueries sur internet ont été commis sur notre commune en 2020.

Notre territoire n'échappe pas aux violences intrafamiliales qui sont tout de même en baisse de 37% notamment du fait de la fermeture des bars. 8 violences sexuelles intrafamiliales dont 4 sur mineurs ont été commises en 2020. C'est l'occasion de vous rappeler les numéros d'urgence à composer en présence de ces situations : 39 19 (violence femme info), 119 (allo enfance en danger), 114 (urgence par SMS\*).

Plus que jamais soyons vigilants les uns envers les autres et n'hésitez pas à signaler toutes choses suspectes en appelant la gendarmerie au 17.

*\*destiné aux personnes malentendantes, ce numéro a été ouvert plus largement depuis le confinement.*



### NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE (appel gratuit 24h/24)

 <b>17</b> <b>POLICE SECOURS</b> Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention de la police	 <b>3919</b> <b>VIOLENCES CONUGALES</b> Victime ou témoin de violences, il existe un numéro anonyme et gratuit	 <b>114</b> <b>SOURDS ET MALENTENDANTS</b> Depuis le 1 <sup>er</sup> avril, ce numéro est accessible par sms	 <b>119</b> <b>ENFANTS EN DANGER</b> Enfants en danger ? Parents en difficulté ? Le mieux c'est d'en parler !
--	---	---	--

### Alerte SMS

Vous pouvez vous inscrire gratuitement et anonymement depuis le lien en bas de la page d'accueil du site internet ou bien sur le lien [www.malafretaz.fr/sms](http://www.malafretaz.fr/sms) ou encore en utilisant le flash code ci-contre :



Pour les personnes ne disposant pas d'internet, il vous est possible de vous inscrire en contactant la mairie. La désinscription est tout aussi simple. Il suffira d'envoyer le mot STOP au numéro indiqué sur le dernier SMS reçu.

## Administration

### État civil

du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2021

#### LES NAISSANCES

**Décembre 2020** : **Sacha BILLAUDY**, fils de Jordan BILLAUDY et d'Aurore ROBILLARD.

**Janvier** : **Lorenzo CRUCINIO**, fils de Gianni CRUCINIO et de Manon BOURGIER.

**Février** :

- **Alice LEFEBVRE**, fille d'Alexandre LEFEBVRE et de Stéphanie HEURTEBIZE.

- **Kristen DUBOIS**, fille de Pierre-Joris DUBOIS et d'Aurélien OUAHAB.

**Mars** :

- **Romy TIXIER**, fille de Benjamin TIXIER et de Clémence FRABOULET.

- **Hakan BOSCHEL**, CAILLER fils de Sébastien BOSCHEL et de Léa CAILLER.

#### LES MARIAGES

Aucune célébration.

#### LES DÉCÈS

- **BOURGEAT Juliette** veuve THYVOLLET, 28 janvier 2021, 94 ans.

- **PAUGET Michel**, 7 février 2021, 79 ans.

- **COMPERON Marcel**, 13 février 2021, 86 ans.

- **MELY Marie-Pierre** épouse LAFAY, 26 février 2021, 69 ans

- **VERNOUX Aimée** épouse BREVET, 12 mars 2021, 85 ans.

#### LES PERMIS DE CONSTRUIRE

- **MARECHAL Adrien**, Le Costal, construction d'une maison individuelle.

- **EARL du Bois de Sellyère**, 599 route de la Forêt, construction de 5 poulaillers.

- **FILLARDET Dominique**, 200 route de la Bolardièrre, garage.

- **COMBEPINE Noël**, 368 route de la Pétillière, véranda.

**IMPORTANT** : nous rappelons qu'avant la réalisation d'un projet de construction, il est nécessaire d'engager les démarches administratives adaptées. En cas de doute ou de questions, vous pouvez interroger le secrétariat de la mairie.



Conception réalisation : C'est com' si...

Directeur de publication : le Maire de Malafretaz

Rédaction et photos : Mairie de Malafretaz - 185, rue du Centre, 01340 Malafretaz  
Tél. 04 74 25 41 27

Impression : APO Lyon, 44 ter rue Jules Valenscaut 69008 Lyon

Tirage en 650 exemplaires, imprimé sur papier recyclé.

Périodicité : trimestrielle, distribué gratuitement.



Suivez-nous sur notre site internet [www.malafretaz.fr](http://www.malafretaz.fr)

Conseillers supplémentaires



Sophie MAZIER

Jérôme MERLE

